

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-165 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 67

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarelo ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

**Etaient excusés et suppléés :** Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

**Etaient excusés :** Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

**Etaient absents :** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

### Objet : Communication du rapport d'activité d'ORGANOM pour 2023

M. André MOINGEON, vice-président, présente le rapport d'activité d'ORGANOM pour 2023.

En 2023, ORGANOM a réceptionné 54 027 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) soit une baisse de 4,3 % par rapport à 2022. Cela représente 157 kg par habitant, à l'échelle du syndicat. 12 742 tonnes provenaient du quai de transfert de la CCPA (localisé à Sainte-Julie), soit 24 % des apports en OMR.

Les contributions par habitant s'élevaient en 2023 à 13,80 € HT (contre 12,80 € en 2022, soit une augmentation de 7,8 %). A noter, en 2016, la contribution habitant était de 6,8 € par habitant, soit une dépense TTC de 504 399 € pour la CCPA. Depuis 2016, cette contribution augmente d'1 € par an et par habitant, ce qui a représenté une dépense TTC annuelle de 1 162 090 € pour la CCPA, en 2023 (+ 130 % de 2016 à 2023). Il s'agit d'une part fixe, indépendante de la quantité de déchets apportés à ORGANOM.

Par ailleurs, le coût de prise en charge des ordures ménagères résiduelles (OMR) était de 142,31 € HT/tonne en 2023 (contre 131,66 € en 2022). Ce coût à la tonne est composé du coût de traitement et du montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes due pour les déchets enfouis (refus d'OVADE) :

- Rapporté à la tonne d'OMR entrant sur le site d'OVADE, la TGAP représente 27,39 € la tonne entrante en 2023 (contre 23,3 € en 2022).
- Le traitement seul est passé de 108,33 € HT à 114,92 € HT par tonne (soit + 6,1 %).

.../...

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité d'ORGANOM pour 2023 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024  
Publiée le **15 OCT. 2024***

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

